**No 8283**

CHAMBRE DES DEPUTES

**PROJET DE LOI**

**relative à l'adaptation du projet de construction relatif à l'aménagement du Boulevard Raiffeisen et du Boulevard Kockelscheuer dans le cadre de la construction du réseau routier du Ban de Gasperich**

**RESUME**

La présente loi en projet a pour objet d’adapter l’enveloppe budgétaire accordée par la loi du 16 décembre 2010 relative à l’aménagement du Boulevard Raiffeisen et du Boulevard Kockelscheier dans le cadre de la construction du réseau routier du Ban de Gasperich (ci-après « la loi du 16 décembre 2010 ») à l’évolution réelle et actuelle du chantier et d’autoriser une rallonge budgétaire à hauteur de 6 550 000 euros, ce qui correspond à la valeur 1 071,67 de l’indice semestriel des prix à la construction d’octobre 2022, soit un dépassement de 5,87 pour cent par rapport au montant initialement voté.

A noter que le projet urbain du « Ban de Gasperich » a été autorisé par la loi du 16 décembre 2010. Divisés en quatre lots, les travaux ont débuté en 2013 avec le Lot 2, suivi du Lot 1 en mai 2015, puis du Lot 3 Phase 1 en février 2017 et enfin du Lot 3 Phase 2 en janvier 2018.

Au cours des années, le projet a connu une certaine évolution par rapport à la conception initiale. Ainsi, en 2014 l’intégration du tram dans le projet d’exécution du Boulevard Kockelscheuer a été décidée. Dès lors, les deux voies de bus centrales sur le Boulevard Kockelscheuer ont été réservées à l’assise du tram entre le croisement du Boulevard Kockelscheuer/rue Einstein et le raccord du Boulevard Kockelscheuer avec la N4 côté Sud. Les équipements du pont OA17, tels que les joints de chaussées, la mise à la terre et l’étanchéité, ont également dû être adaptés afin de permettre l’installation du tram.

Par ailleurs, dans le but de promouvoir davantage la mobilité douce, des pistes cyclables supplémentaires ont été rajoutées au cours du chantier. Ainsi, en plus des pistes cyclables et pistes mixtes initialement prévues, une liaison douce sous forme de piste mixte a été créée pour relier le Ban de Gasperich à Howald, et un itinéraire cyclable express PC104, appelé « Vëloexpresswee », a été construit avec deux tunnels dédiés aux cyclistes sous l’N4 et le CR186.

D’autres modifications qui ont été apportées au projet en cours de route consistent, parmi d’autres, dans la modification du tracé routier afin de tenir compte de l’implantation du nouveau Stade de Luxembourg ; l’adaptation du carrefour N4/CR186/Boulevard Kockelscheuer ; le rajout de voies de bus sur la Route d’Esch.

En raison de ces facteurs, une rallonge budgétaire s’est avérée nécessaire par rapport à la loi du 16 décembre 2010. S’y ajoute la hausse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée en janvier 2015, passant de 15 à 17 pour cent, ce qui a également contribué à une augmentation des coûts.